

PROJET INSERRE

Début laborieux ...

Pantin, le 27 novembre 2023

Le 24/11/2023, a eu lieu la première réunion du groupe de travail du projet des établissements « INSERRE ».

L'UFAP UNSa Justice a dénoncé le format de cette visio-conférence qui réunissait une trentaine de participant. La DAP s'est engagée à en changer et de proposer un travail en sous-groupes sur l'ensemble des thématiques à couvrir.

À la suite de la présentation, **L'UFAP UNSa Justice** a dénoncé de n'être consultée qu'en fin du projet, comme celui d'**ARRAS**.

Afin de respecter le dialogue social, notre organisation syndicale demande à disposer de toutes les informations en amont afin que les instances locales, régionales et nationales puissent prendre part à ces projets.

Il est important que les représentants des personnels soient associés à la construction de leur futur outil de travail, de l'écriture du cahier des charges à la livraison du produit fini.

Les derniers établissements livrés sont en effet loin d'être satisfaisants. Les malfaçons et les mauvais choix organisationnels impactent considérablement leur fonctionnement et perturbent le quotidien, déjà très tendu, des agents.

La DAP doit comprendre qu'il s'agit d'un établissement où les personnel, tous corps et grades confondus, exercent leurs missions !

Leurs conditions de travail doivent être au premier plan !

L'UFAP UNSa Justice a émis des doutes concernant l'implantation des sites et les soi-disant bassins d'emplois. L'étape du tour de France du travail pénitentiaire qui s'est tenue au CD d'Ecrouves le 28 septembre dernier n'a vu la présence que d'un seul employeur sur la cinquantaine de personnes présentes. On comprend mieux pourquoi le ministre ne s'y est pas rendu...

Les structures « INSERRE », que la DAP le veuille ou non, sont des établissements pénitentiaires !

Concernant le projet d'**ARRAS**, **L'UFAP UNSa Justice** demande que le premier sujet de travail soit les critères d'affectation, via le profil de détenu et son parcours de détention.

La discipline est un élément essentiel ! Bien que le format soit expérimental, la "médiation" ne peut être l'unique réponse au maintien du bon ordre et de la discipline. Le respect des règles doit rester le principe incontournable. Cela est d'autant plus vrai au sein d'un établissement pénitentiaire !

Le surveillant acteur a également toute sa place dans ces structures expérimentale. **L'UFAP UNSa Justice** déplore qu'il n'y soit que très rarement fait référence, bien que deux ministres de la Justice dont l'actuel aient signé la charte nationale !

L'UFAP UNSa Justice reste donc très réservée et prudente quant à l'orientation que prendra la DAP sur cette expérimentation. Dans ces futures structures, il est important que le rôle que chacun soit défini avec précision, sachant que les Personnels doivent être les acteurs centraux et incontournables.

L'UFAP UNSa Justice y sera attentive : il est hors de question de sacrifier nos métiers, nos missions et encore moins nos conditions de travail !

L'UFAP UNSa Justice, l'engagement quotidien au service du terrain !

La Fédération